



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/958
27 juin 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-quatrième session
Point 34 de l'ordre du jour

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE : MENACES CONTRE LA PAIX ET
LA SECURITE INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX

Lettre datée du 20 juin 1990, adressée au Secrétaire général par les
représentants du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras
et du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous adresser le texte de la Déclaration d'Antigua, signée le 17 juin 1990 par les Présidents des Républiques du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua, ainsi que par le Président du Panama en sa qualité d'observateur invité, à l'issue de la réunion qu'ils ont tenue à Antigua (Guatemala), les 15, 16 et 17 juin derniers. Nous y joignons le texte du Plan d'action économique pour l'Amérique centrale adopté à cette occasion (voir l'annexe).

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer ces deux textes comme documents officiels de la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour.

La Chargée d'affaires par intérim,

Mission permanente du Costa Rica
auprès de l'Organisation
des Nations Unies

(Signé) Emilia CASTRO DE BARISH

Le Représentant permanent,

Mission permanente du Guatemala
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Francisco VILLAGRAN DE LEON

Le Chargé d'affaires par intérim,

Mission permanente d'El Salvador
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Guillermo A. MELENDEZ-BARAHONA

Le Représentant permanent,

Mission permanente du Honduras auprès
de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Roberto FLORES BERMUDEZ

Le Chargé d'affaires par intérim,

Mission permanente du Nicaragua auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) William VIGIL BLACK

Annexe

DECLARATION D'ANTIGUA

"Que tous se lèvent pour répondre à l'appel,
Que pas un seul groupe, encore moins deux,
Ne reste à la traîne."

POPOL VUH

Nous, Présidents des Républiques du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua, réunis à Antigua (Guatemala), du 15 au 17 juin 1990, le Président du Panama étant également présent, rappelons le contenu des déclarations conjointes des réunions d'Esquipulas I et II, où nous affirmions que la paix et le développement étaient indissociables.

Soucieux de contribuer à une meilleure compréhension dans la région, nous avons donné le meilleur de nous-mêmes pour réaliser une Amérique centrale pacifique et démocratique. Il nous faut à présent aller de l'avant, vers une Amérique centrale développée et capable de subvenir par ses propres moyens aux besoins essentiels de chacun de ses enfants. L'intégration représente à nos yeux l'instrument de pareil développement et nous appelons de nos vœux l'avènement d'une Amérique centrale unie au monde par les liens d'une interdépendance féconde et respectueuse des uns et des autres.

La paix et le développement étant indissociables, nous devons envisager l'avenir avec espoir et mettre toute notre énergie et notre imagination au service d'un développement et d'une croissance économique dont les fruits seront répartis plus largement et plus équitablement. Ainsi seulement parviendrons-nous à rompre le cercle vicieux de la pauvreté et de la frustration. Si la guerre et la violence constituent l'expression de la cruauté humaine, la pauvreté, elle, est une manifestation de négligence humaine contre laquelle nous devons réagir. La violence s'inscrit peu à peu dans l'histoire, une histoire qu'il ne s'agit pas d'oublier, encore moins de répéter : le moment est venu d'explorer d'autres voies.

C'est pourquoi, soucieux de traduire la profonde aspiration de nos peuples, nous avons affirmé qu'il fallait mettre un terme à la guerre et à la violence et consacrer cette énergie au développement de la population centraméricaine. Nous réaffirmons que "la paix et le développement peuvent devenir des réalités en Amérique centrale" et nous sommes prêts à oeuvrer en ce sens de toutes nos forces. Une aide généreuse de la communauté internationale ne pourra certes que faciliter notre tâche.

Ayant à coeur de tracer ensemble les grandes orientations de notre développement et, dans ce cadre, de l'intégration économique, nous entendons prendre les décisions et utiliser les moyens qui s'imposent pour assumer la responsabilité de notre propre croissance et être des partenaires efficaces dans l'intérêt de la coopération. A cette fin, le bon fonctionnement de notre système régional est indispensable.

La création d'une communauté économique de l'isthme centraméricain requiert la participation de tous; personne ne doit rester à la traîne. Aussi lançons-nous un appel aux différents groupements privés, associations et coopératives, aux organisations professionnelles, syndicales, religieuses et culturelles, aux organismes de développement, aux médias et à toute la population : chacun, à tous les niveaux et dans son domaine propre, doit contribuer avec un esprit créatif à l'effort commun. De la sorte, nous pourrons aller de l'avant, forts du soutien de tous ceux qui croient à la nécessité d'une Amérique centrale unie, et avec l'entière participation de la population aux efforts et aux fruits du développement.

PREAMBULE

Les Présidents du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua réunis, en présence du Président du Panama, dans la ville d'Antigua (Guatemala), monument colonial de l'Amérique, les 15, 16 et 17 juin 1990.

Réaffirmant la validité des Accords d'Esquipulas et des accords subséquents, ainsi que leur engagement à en poursuivre l'application afin de consolider les progrès réalisés,

Se félicitant des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des engagements contractés par les cinq pays d'Amérique centrale dans le cadre du processus d'Esquipulas,

Réaffirmant que la solution des problèmes de développement incombe au premier chef aux peuples et aux gouvernements d'Amérique centrale, et forts de leur engagement de consolider la paix et la démocratie et de forger, individuellement et collectivement, un meilleur avenir économique et social pour l'Amérique centrale,

Conscients de la nécessité d'un respect absolu des droits fondamentaux de la personne humaine qui permette aux peuples d'Amérique centrale de réaliser pleinement leur dignité humaine dans la liberté et la justice sociale,

Tenant compte du fait qu'une décennie de crise économique et de conflits armés a entraîné des pertes considérables en vies humaines et en moyens de production, affectant gravement les sociétés d'Amérique centrale, entravant le développement et aggravant la pauvreté,

Convaincus que, l'homme étant le principal sujet et protagoniste du développement, il faut tout mettre en oeuvre pour assurer son bien-être matériel et spirituel et protéger ses droits fondamentaux,

Persuadés que les progrès en matière de paix et de démocratie risquent d'être gravement compromis s'il n'y a pas de progrès significatifs et immédiats en vue d'assurer le bien-être et la justice dans le domaine économique et social,

Exprimant sans réserve leur appui aux gouvernements constitutionnels aux prises avec les forces irrégulières qui sévissent encore dans la région et qui entravent le processus de développement,

Réitérant que la paix et le développement sont indissociables et prenant en considération les décisions adoptées dans la Déclaration de Montelimar pour faire face à la grave situation économique et sociale de l'Amérique centrale et compléter ainsi les progrès réalisés jusqu'à présent pour ce qui est de la paix et de la démocratie,

Cherchant à consolider les objectifs définis dans le processus d'Esquipulas et exhortant la communauté internationale à appuyer leurs efforts et à s'y associer,

Devant leurs peuples et devant la communauté internationale,

Conviennent :

1. De réaffirmer que le respect intégral et le plein exercice des droits de l'homme constituent la base des systèmes démocratiques, que les élections libres en sont un élément irremplaçable en tant que moyen adéquat d'expression de la volonté populaire; il est en outre nécessaire de renforcer, consolider et perfectionner les pouvoirs et institutions judiciaires, électoraux et autres qui forment l'assise des gouvernements démocratiques. Les Présidents demandent instamment à la communauté internationale de concourir aux projets mis en oeuvre à cet effet;
2. De charger la Commission exécutive, vu la nécessité de vérifier l'application des accords sur la démocratisation et la réconciliation nationale et de leur donner la suite voulue, dans le cadre du processus d'Esquipulas, d'examiner à sa prochaine réunion les mesures et les moyens qui permettraient de réaliser ces objectifs et, à cet effet, d'établir un groupe ad hoc qui, avec le concours d'organismes spécialisés, lui recommandera des mesures de suivi;
3. Les Présidents du Guatemala, d'El Salvador et du Costa Rica, dans l'esprit des Accords d'Esquipulas II et compte tenu des Accords de Tela et de San Isidro de Coronado, en tant qu'ils concernent la requête devant la Cour internationale de Justice de La Haye par le Nicaragua contre le Honduras, sous le libellé "Actions armées frontalières et transfrontières", demandent instamment aux Gouvernements nicaraguayen et hondurien d'établir la commission qui cherchera un règlement à l'amiable du différend en question, dans l'espoir qu'une solution sera trouvée le plus rapidement possible;
4. De charger la Commission exécutive, dans le but de renforcer et de développer le processus de paix dans la région, de proposer des mécanismes et des mesures concrètes pour la solution pacifique des différends éventuels entre Etats de la région;
5. Les Présidents du Guatemala, d'El Salvador, du Honduras et du Costa Rica saluent chaleureusement la Présidente du Nicaragua, Mme Violeta Chamorro, qui a bien voulu participer à la huitième Réunion au sommet, et sont pleinement convaincus que sa présence stimule les efforts qu'ils font pour progresser sur le chemin de la paix, de la démocratie et du développement économique et social de la région; ils l'appuient sans réserve dans l'effort de relèvement du Nicaragua qu'elle entreprend, et la félicitent en particulier pour les remarquables succès obtenus concernant la démobilisation de la résistance nicaraguayenne et l'établissement d'un calendrier en vue d'une réduction importante des forces armées de son pays, dans l'esprit des Accords d'Esquipulas;
6. De même, les Présidents d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua félicitent le Président du Costa Rica, M. Rafael Angel Calderón Fournier, qui participe pour la première fois à la Réunion au sommet, en lui souhaitant cordialement la bienvenue, avec l'assurance que ses efforts contribueront au renforcement du sommet et au succès des initiatives prises et des accords conclus;
7. Les Présidents du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala et du Nicaragua expriment également leur vive satisfaction au Gouvernement hondurien, présidé par M. Rafael Leonardo Callejas, et leur appui à la décision qu'il a prise de ne pas permettre que le territoire hondurien soit utilisé par des forces irrégulières et

de coopérer sans réserve à l'application du Plan conjoint pour la démobilisation, le rapatriement ou la réinstallation librement consentie des membres de la résistance nicaraguayenne et de leur famille, élaboré sous les auspices de la Commission internationale d'appui et de vérification (CIAV) et du Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA);

8. De saluer l'initiative prise par le Président Marco Vinicio Cerezo Arévalo, relative à la création de la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement, et celle du Président Rafael Angel Calderón Fournier, relative à la promotion d'un nouvel ordre écologique international.

9. De reconnaître l'importance du fait que le Panama participe au présent Sommet, de l'inviter à nouveau à prendre une part active au processus de dialogue, de négociation et de concertation que les gouvernements centraméricains ont lancé sur ces questions, et de lui dire l'intérêt que les populations de leurs pays eux-mêmes attachent à l'idée de le voir s'associer rapidement au processus d'intégration économique centraméricaine et aux travaux des organismes régionaux.

10. D'appuyer de la façon la plus résolue le processus de dialogue entre la Commission nationale de réconciliation du Guatemala et l'Union révolutionnaire nationaliste du Guatemala, engagé pendant l'année en cours à Oslo et poursuivi à Madrid.

11. De souligner les derniers progrès réalisés par le Gouvernement nicaraguayen et la résistance nicaraguayenne en ce qui concerne l'application de la "Déclaration de Managua" du 4 mai 1990 et de son Protocole du 30 du même mois, étant donné que le désarmement volontaire de plus de 14 900 hommes appartenant aux forces irrégulières selon le rapport de l'ONUCA et de la CIAV, a permis en pratique d'achever le processus de démobilisation, ce qui constitue un apport important pour la paix en Amérique centrale.

12. De reconnaître la contribution et les efforts de l'ONUCA et de la CIAV en faveur de la paix en Amérique centrale et de les en remercier.

13. Les Présidents du Costa Rica, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua, préoccupés par la persistance du conflit armé en El Salvador, réaffirment leur plein appui au Président Alfredo Cristiani et à son Gouvernement, qui s'efforcent de régler le conflit par des moyens pacifiques et démocratiques. Dans cet esprit, ils se félicitent des progrès qui ont été réalisés dans le cadre de la reprise du dialogue avec le FMLN par le Gouvernement salvadorien sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, en espérant que ce dialogue permettra de mettre fin à l'affrontement armé dans les plus brefs délais et de rétablir définitivement la paix dans ce pays frère. De même, ils lancent de nouveau un appel au FMLN pour qu'il renonce immédiatement à tout type d'action violente qui touche directement ou indirectement la population civile et exhortent les différents éléments qui le composent à se prévaloir du Plan conjoint pour la démobilisation approuvé à Tela (Honduras).

14. D'exprimer leur satisfaction quant à la réduction des tensions à l'échelon international et d'exhorter les principales puissances militaires à affecter les ressources financières et techniques libérées par le processus de désarmement à des programmes de coopération pour le développement économique et social de l'isthme centraméricain.
15. De poursuivre, de toute urgence, les négociations en matière de sécurité, de vérification, de contrôle et de limitation des armements, conformément aux accords d'Esquipulas II, afin que l'on puisse réorienter les ressources vers le développement de leurs peuples, en vue duquel il est envisagé d'avoir recours aux conseils techniques du Secrétariat de l'Organisation des Etats américains, du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Afin de poursuivre les négociations, les vice-ministres des affaires étrangères et les autres membres de la Commission de sécurité se réuniront à San José (Costa Rica), le 31 juillet de l'année en cours.
16. De lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie les projets sociaux et de développement à l'intention des personnes qui se réinséreraient dans la vie civile à la suite d'une éventuelle réduction des effectifs militaires.
17. D'exprimer à la Communauté économique européenne leur reconnaissance de l'appui spécial que ses diverses instances ont apporté au processus d'intégration centraméricaine dans le cadre de l'Accord de Luxembourg, et d'engager celles-ci à poursuivre le dialogue politique et à accroître la coopération économique en faveur du développement économique et social de la région.
18. De prendre note avec satisfaction de la récente décision de la communauté internationale visant à appuyer la reconduction du Plan spécial de coopération économique pour l'Amérique centrale (PEC), en lui fournissant des ressources supplémentaires, et de lancer un appel pour qu'elle appuie les projets qu'ils présenteront dans le cadre de ce mécanisme.
19. D'exprimer leur profonde satisfaction devant les résultats positifs obtenus à la réunion de Rome (Stockholm II), qui aidera le Nicaragua à surmonter la grave crise économique qu'il traverse.
20. De lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte un appui concret à la mise en application des propositions qui seront présentées par les gouvernements sous les auspices desquels se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, les 27 et 28 juin 1990, la première réunion internationale du Comité de suivi de la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale.
21. Dans le cadre de l'Accord de coopération régionale pour l'élimination du trafic illégal des stupéfiants signé lors du Sommet de Montelimar, de convoquer à Managua, les 20 et 21 juillet prochains, une réunion des autorités responsables en la matière afin d'échanger des informations ainsi que de planifier et de coordonner la mise en oeuvre des décisions figurant dans ledit accord.

22. De renforcer les groupes centraméricains (GRUCA) auprès des diverses instances et conférences internationales afin d'unifier les positions et d'améliorer les moyens de négociation de la région. Dans le même contexte, de chercher à coordonner les politiques et à appuyer des candidatures auprès des organismes internationaux.

23. D'exprimer leur satisfaction au sujet de l'entrée en vigueur, le 1er mai 1990, du Traité portant constitution du Parlement centraméricain et d'autres instances politiques et son Protocole, ainsi qu'au sujet du vote qui s'est déroulé au Honduras et a permis à ce pays d'adhérer audit traité, et de lancer aussi un appel à la communauté internationale pour qu'elle en appuie l'application.

24. D'encourager un développement soutenu en Amérique centrale à l'aide d'une stratégie conjointe tournée vers l'extérieur, en établissant des mécanismes de consultation et de coordination pour renforcer la participation des économies de la région au commerce international.

25. De réitérer la volonté politique de leurs gouvernements respectifs de faire face par leurs propres efforts, individuels et collectifs, aux défis du développement, en réactivant l'économie pour lutter contre la pauvreté dans le cadre d'une véritable démocratie économique.

26. De restructurer, renforcer et réactiver le processus d'intégration, ainsi que les organismes régionaux centraméricains, en ajustant ou en réanéageant leur cadre juridique et institutionnel afin de leur imprimer un dynamisme renouvelé et de faciliter leur réadaptation compte tenu des nouvelles stratégies d'ouverture vers l'extérieur et de modernisation de la production qu'entreprennent les pays centraméricains, qui aspirent à la réalisation et à la consolidation de la communauté économique de l'isthme centraméricain.

27. D'encourager au moyen d'actions concrètes, à l'échelle nationale et régionale, la transformation des structures de production en combinant les politiques à court, à moyen et à long terme.

28. De définir des mécanismes d'appui individuel et régional aux actions entreprises par les nations centraméricaines en rapport avec la renégociation de leur dette extérieure, et à cet égard, de lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle contribue à ces efforts pour alléger le fardeau de leur dette extérieure et libérer ainsi les ressources financières pour le développement de la région.

29. De reconnaître l'importance que revêtent pour le développement économique et social de l'Amérique centrale les institutions bancaires internationales de développement, en particulier la Banque interaméricaine de développement (BID) et la Banque centraméricaine d'intégration économique (BCIE), c'est pourquoi il serait souhaitable que ces deux institutions participent activement au financement des projets importants pour la région et contribuent à la réalisation des buts et objectifs énoncés dans la présente Déclaration.

D'inviter la BID et la BCIE à promouvoir dans les pays amis de l'Amérique centrale des opérations de cofinancement pour compléter le financement de projets déterminés entrepris avec l'aide de ces institutions et, en même temps, exhorter ces nations à offrir le maximum de coopération comme suite à ces demandes ou à établir des fonds généraux de cofinancement destinés à la région.

30. Dégager, aux échelons national et régional, un processus qui permette d'accélérer la reconstruction et la transformation des structures des pays d'Amérique centrale dans les domaines de la production et de la technologie, ce processus devant servir de base à une réinsertion efficace et dynamique de la région dans le marché mondial et par là même améliorer le bien-être social de la population.

31. D'accorder la priorité à la mise en place de mécanismes centraméricains pour la protection des écosystèmes de la région et d'appuyer les efforts nationaux, en particulier en ce qui concerne les sources d'énergie non renouvelables, les sols, les forêts et l'eau, de réitérer leur appui aux travaux de la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement et de lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte la coopération nécessaire aux efforts qu'entreprend la Commission dans ce domaine.

32. De coordonner des politiques qui permettent l'intégration effective du secteur agricole dans le développement économique et social, en mettant l'accent sur des programmes propres à assurer la sécurité alimentaire et l'autosuffisance quant aux produits de base, dans un contexte régional de stabilité des cours et de libre échange.

33. D'entreprendre des politiques, programmes et projets régionaux d'éducation et de recherche scientifique et technique, l'éducation étant universellement considérée comme un instrument fondamental pour l'épanouissement de l'individu et le progrès économique, social, politique et culturel.

34. D'étudier les différents mécanismes de coopération extérieure ainsi que d'autres processus, en particulier celui que prévoit le rapport de la Commission internationale pour le relèvement et le développement de l'Amérique centrale (dite "Commission Sanford") afin de coordonner et d'améliorer la coopération extérieure en fonction des besoins de la région.

35. De restructurer et de moderniser le secteur public sur la base de critères d'austérité et d'efficience pour que l'Etat soit plus efficace, ait plus de souplesse et puisse mieux centrer ses interventions, qu'il s'agisse de faciliter et d'encourager les activités des agents économiques ou d'assurer les services nécessaires à la population.

Le secteur de production, au sens le plus large, est appelé à jouer un rôle central dans la transformation de l'économie des pays de la région et dans le déroulement du processus d'intégration économique régional.

36. De favoriser la mise en valeur des ressources humaines de la région. Fermement convaincus que la paix est indissociable de la justice sociale et que tant que la faim et la misère sévront, une véritable démocratie ne pourra exister

durablement en Amérique centrale, les signataires s'engagent à promouvoir un développement qui est désormais synonyme de paix. L'amélioration de la santé, la protection de l'enfance, le perfectionnement et le développement de l'éducation intellectuelle, morale et technique de la population centraméricaine sont la meilleure garantie d'une coexistence pacifique et fructueuse. Il faut, en conséquence, non seulement améliorer et développer les services susmentionnés mais également permettre à tous les Centraméricains d'y avoir accès.

37. De réaffirmer le caractère fondamental du Sommet des Présidents d'Amérique centrale en tant que mécanisme supérieur de décision et de coordination des accords et mesures prévus dans la présente déclaration, dans le cadre du processus à suivre pour instaurer une paix stable et durable en Amérique centrale (Esquipulas II). Pour compléter les instances déjà mises en place selon ledit processus, il est créé une Commission économique et financière, chargée de la coordination et du suivi du Plan d'action économique pour l'Amérique centrale. Composée des ministres responsables des affaires économiques dans les pays respectifs, elle aura pour mandat de donner effet aux accords et aux engagements de caractère économique énoncés dans la présente déclaration.

38. D'adopter le Plan d'action économique pour l'Amérique centrale (PAECA) qui a pour objectif de mettre en oeuvre les engagements pris en matière de développement économique et social et qui fait partie intégrante de la présente déclaration.

39. De se réunir à nouveau au cours du dernier trimestre de 1990 dans la République du Costa Rica.

40. De remercier le peuple et le Gouvernement du Guatemala, pays où les Présidents centraméricains se sont réunis pour la première fois dans le cadre des Accords d'Esquipulas, d'avoir su créer l'atmosphère de fraternité qui a permis de franchir cette nouvelle étape du processus de pacification de la région.

Fait à Antigua (Guatemala), le 17 juin 1990

Le Président de la République
du Costa Rica

(Signé) Rafael Angel CALDERON FOURNIER

Le Président de la République
du Guatemala

(Signé) Marco Vinicio CEREZO AREVALO

La Présidente de la République
du Nicaragua

(Signé) Violeta BARRIOS DE CHAMORRO

Le Président de la République
d'El Salvador

(Signé) Alfredo CRISTIANI BURKARD

Le Président de la République
du Honduras

(Signé) Rafael Leonardo CALLEJAS ROMERO

Observateur invité :

Le Président de la République
du Panama

(Signé) Guillermo ENDARA GALIMANY

APPENDICE

Plan d'action économique pour l'Amérique centrale

I. NOUVEAU CADRE JURIDIQUE ET OPERATIONNEL DE L'INTEGRATION

1. Entreprandre à brève échéance l'analyse et l'étude des instruments juridiques et institutionnels de l'intégration, afin de mettre en place pour celle-ci un nouveau cadre juridique et opérationnel. Les ministres responsables de l'intégration et du développement régional sont chargés d'entamer ce processus aussitôt que possible.
2. Donner effet aux engagements pris dans l'Accord de financement entre la Communauté économique européenne et les pays d'Amérique centrale en vue de la mise en place d'un système régional de paiements, ainsi qu'à ceux qui figurent dans l'annexe (Programme d'élimination des obstacles aux échanges entre pays d'Amérique centrale).
3. En matière de tarifs douaniers, charger les ministres responsables de l'intégration et du développement régional de présenter à leurs collègues respectifs, dans un délai de trois mois au plus à compter de ce jour, un programme indiquant les tarifs douaniers qui seront institués et le calendrier de leur entrée en vigueur.

II. PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE ET D'INTEGRATION DES ECHANGES

4. Promouvoir un programme de construction et de reconstruction de l'infrastructure physique qui soit de nature à soutenir pleinement les projets relatifs à la mise en place de corridors centraméricains pour les transports, les communications, les douanes, les ports et l'énergie électrique (production et transport), afin de faciliter un développement intégré tourné vers l'intérieur et l'extérieur. Les ministres responsables des secteurs correspondants sont chargés de dresser, dans un délai de six mois au plus, l'inventaire des projets qui permettront de formuler un programme pour la réalisation des objectifs indiqués.
5. Charger les autorités compétentes de la coordination et de la promotion de mesures facilitant le transport, en Amérique centrale, des personnes et des marchandises, en simplifiant les formalités des services de douane et d'immigration.
6. Réaffirmer le mandat donné aux ministres responsables de l'intégration économique et du développement régional de faire respecter les délais fixés dans le Programme d'élimination des obstacles aux échanges entre pays d'Amérique centrale, en ce qui concerne les négociations menées aux fins de conférer un caractère multilatéral aux accords sur le commerce intrarégional.

III. COORDINATION REGIONALE POUR LA PROMOTION DU
COMMERCE EXTERIEUR

7. Mettre au point un programme sélectif pour organiser de manière efficace et coordonnée un service extérieur représentatif des pays d'Amérique centrale dans les domaines suivants : commerce extérieur, promotion de l'investissement étranger, tourisme, et négociations multilatérales intéressant la région.

A cet effet, les ministres des relations extérieures et de l'économie ou chargés du commerce extérieur ou les entités responsables du tourisme de chaque pays élaboreront, sur le plan interne, une proposition qui devra être portée à la connaissance des ministres chargés de l'intégration et du développement régional dans un délai de trois mois au plus à compter de ce jour.

8. Charger les ministres de l'économie de la coordination des mesures qui permettront :

a) D'analyser le processus d'intégration et de participation à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Les négociations entreprises à cette fin devront prendre en considération les conditions négociées par les pays d'Amérique centrale qui font déjà partie de cet organisme, afin d'éviter l'adoption de clauses compromettant leur compétitivité;

b) D'effectuer les démarches nécessaires pour donner un caractère permanent aux concessions non réciproques en ce qui concerne des marchés déterminés et pour les amplifier en obtenant un élargissement de l'initiative du bassin des Caraïbes (Caribbean Basin Initiative), un traitement comparable à celui qui est accordé aux pays bénéficiaires de la Convention de Lomé ainsi qu'une plus large participation et des conditions plus favorables sur les marchés d'Amérique, d'Europe et d'Asie.

IV. PARTICIPATION ACTIVE DES SECTEURS SOCIAUX

9. Charger les ministres responsables de l'intégration et du développement régional de mettre au point, dans un délai de trois mois, des mécanismes souples et dynamiques qui encouragent un large processus de consultation et de participation rassemblant les gouvernements et les divers secteurs sociaux liés au développement et fassent jouer à ces dernières un rôle dans la prise de décision à l'échelon régional, conformément aux fins poursuivies dans le cadre du présent Sommet économique.

V. POLITIQUE DE RECONVERSION INDUSTRIELLE

10. Charger les ministres responsables de l'intégration et du développement régional de lancer une politique de reconversion industrielle progressive et sélective en vue de rendre plus efficaces les activités productives et d'encourager la complémentarité des pays, la conquête de nouveaux marchés et le remplacement compétitif des importations dans les domaines jugés appropriés.

VII. DEMOCRATISATION ECONOMIQUE DES ENTREPRISES D'ETAT

11. Appuyer les processus de transformation des entreprises de production de l'Etat afin d'encourager la démocratisation économique et un contrôle plus large et plus efficace des biens de production.

VII. COORDINATION DE LA POLITIQUE AGRICOLE

12. Charger les ministres compétents d'élaborer, dans un délai de trois mois à compter de ce jour, une politique agricole coordonnée et conforme au présent Plan, en particulier concernant la production, les services d'appui et la technologie, aussi bien en vue de recouvrer et de développer rapidement les moyens et produits traditionnels d'exportation et d'accroître les exportations de type nouveau, que de parvenir à une plus grande sécurité alimentaire sur le plan régional et de garantir l'approvisionnement en facteurs de production industriels pour créer ainsi de nouvelles possibilités de production.

VIII. POLITIQUE REGIONALE EN MATIERE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

13. Charger les ministres responsables de l'intégration et du développement régional et les autorités gouvernementales compétentes en matière scientifique et technique d'élaborer, dans un délai de six mois, une politique et un programme régionaux en matière de science et de technologie en vue de tirer le meilleur parti possible des connaissances disponibles dans chaque pays et au niveau international, d'engendrer des ressources propres et d'élaborer des projets régionaux, tout en encourageant les innovations techniques en adoptant des critères de sélection qui s'intègrent à la nouvelle stratégie commune dirigée vers les marchés tiers. A cette fin, les ministres responsables de l'intégration et du développement régional prendront dans le même temps les mesures nécessaires à la restructuration des organismes régionaux dans le domaine de l'éducation et de la recherche scientifique et technique.

IX. COORDINATION DES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT ECONOMIQUE

14. Organiser la coordination autour des programmes nationaux d'ajustement macro-économique de chaque pays et jeter les bases du développement régional, étant donné que ces programmes sont nécessaires à un développement national harmonieux et doivent profiter directement au bien-être des peuples d'Amérique centrale.

X. PROGRAMMES SOCIAUX DE COMPENSATION LIES A L'AJUSTEMENT ECONOMIQUE

15. Charger les ministres responsables de lancer, dans un délai de trois mois, les programmes conçus pour atténuer l'effet à court terme des efforts d'ajustement économique sur les groupes les plus vulnérables et intégrer au processus de développement les secteurs de la population dont les revenus sont les plus faibles en leur donnant accès aux biens d'équipement, aux techniques et à la formation, en particulier pour les groupes liés au secteur informel, à la mini-entreprise et à d'autres formes associatives de production. La présente disposition vise aussi l'élaboration de plans de développement rural.

XI. INSTANCE CONSULTATIVE SUR LA DETTE EXTERIEURE ET LA
COOPERATION FINANCIERE INTERNATIONALE

16. Charger les ministres des finances et du crédit public ainsi que les présidents des banques centrales de créer dans un délai d'un mois à l'échelle de l'Amérique centrale, une instance de consultation et de coordination concernant la dette extérieure pour trouver des solutions appropriées au problème de la dette bilatérale ou multilatérale.

17. Charger les fonctionnaires compétents de procéder à des négociations en vue d'assouplir la coopération financière supplémentaire visant au redressement économique, à la consolidation de la démocratie, à la paix et à la restructuration de la production, l'accent étant mis sur les programmes communs d'action régionale.

Fait à Antigua (Guatemala), le 17 juin 1990.

Le Président de la République
du Costa Rica

(Signé) Rafael Angel CALDERON FOURNIER

Le Président de la République
du Guatemala

(Signé) Marco Vinicio CEREZO AREVALO

La Présidente de la République
du Nicaragua

Violeta BARRIOS DE CHAMORRO

Le Président de la République
d'El Salvador

(Signé) Alfredo CRISTIANI BURKARD

Le Président de la République
du Honduras

(Signé) Rafael Leonardo CALLEJAS ROMERO

Observateur invité :

Le Président de la République du
Panama

Guillermo ENDARA GALIMANY